

Tourisme : comment obtenir le label Destination pour Tous ?



DESTINATION POUR TOUS

Vous êtes en charge du déploiement et de l'animation d'un territoire à forte activité touristique ? L'accessibilité des personnes en situation de handicap constitue un atout supplémentaire en termes d'accueil et d'attractivité. Citae vous propose d'assurer le diagnostic "accessibilité" de l'offre touristique de votre territoire, en vue d'inciter à l'optimisation des prestations, si nécessaire :

- visite des principaux parcours touristiques
- visite des hébergements non labellisés Tourisme et Handicap et mentionnés comme accessibles
- vérification des grilles d'évaluation fournies par le territoire
- vérification de l'accessibilité des services et des commerces
- vérification des moyens de communication à destination des personnes handicapées
- vérification de la mise en œuvre d'un moyen d'écoute et de traitement de l'écoute client

Les perspectives d'obtention du label "Destination pour Tous" vous intéressent ? Créé en 2013, il s'agit d'un label qui valorise les territoires qui : proposent une offre cohérente globale • tiennent compte de l'accessibilité des sites touristiques • optimisent l'ensemble des déplacements sur le territoire concerné.

L'enjeu pour votre territoire réside dans la mise en place de toutes les synergies possibles entre les acteurs locaux, publics et privés, pour un véritable projet territorial de tourisme accessible à tous. Pour y parvenir, la communication est importante. Citae peut jouer ce rôle moteur en motivant chaque acteur à respecter les différents points exigés par le label.

Votre territoire pourra ainsi satisfaire aux exigences du label "Destination pour Tous" :

- mise en place d'une communication adaptée
- mise en place d'une « écoute client »
- prestations touristiques
- services de la vie quotidienne
- moyens de déplacements sur le territoire
- gouvernance

Demande de renseignements

Consultez les informations complémentaires sur le site de CITAE

[Citae](#)